

Séance du 12 février 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation

05/02/2024

ACHAT GUIRLANDES

Délibération n°9-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés/Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

Madame le Maire propose aux membres présents l'achat de guirlandes. Elle a en sa possession plusieurs devis pour cet achat :

- 4 guirlandes x 20 m (blanc chaud) à installer dans les arbres pour un montant de 238.15 € TTC
 - des étoiles/flocons à installer sur l'église pour un montant de 723,01 € TTC
 - un fil lumière à installer sur le pourtour de la porte de l'église pour un montant de 91,72 € TTC
 - un « joyeuses fêtes » pour un montant de 314.72 € TTC
- soit un montant total de 1367,60 € TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter toutes les guirlandes proposées par Madame le Maire /

- 4 guirlandes x 20 m (blanc chaud) à installer dans les arbres pour un montant de 238.15 € TTC
 - des étoiles/flocons à installer sur l'église pour un montant de 723,01 € TTC
 - un fil lumière à installer sur le pourtour de la porte de l'église pour un montant de 91,72 € TTC
 - un « joyeuses fêtes » pour un montant de 314.72 € TTC
- pour un montant total de **1367,60 € TTC**

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240212-9-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Publication : 19/02/2024

Le Maire, Annette GARNIER

